



une formation
un métier pour chacun



Datadock

LIVRET D'ACCUEIL APPRENANT



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

**Centre de Formation Bourgogne
Franche-Comté
Centre d'Apprentissage
(Réseau des MFR)**

Vous allez débiter une session de formation proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions !

Certains documents vous seront remis en annexe de votre livret :

- Le programme de la formation
- Le référentiel avec les procédures d'évaluation
- Le contrat de formation
- Règlement intérieur formation professionnelle et Apprentissage
- Une liste de documents administratifs à fournir pour le dossier de prise en charge (si nécessaire)
- Un planning de la formation

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours :

- 1) L'organisme de formation
- 2) Un réseau régional
- 3) Un rayonnement national et plus
- 4) Aller au CFB de Besançon
- 5) L'organigramme
- 6) Les services
- 7) Charte qualité & Référents
- 8) L'administratif
- 9) L'Apprentissage
- 10) Notre communication
- 11) Les partenaires



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Le Centre de Formation Bourgogne Franche-Comté (CFB) est une structure Associative Loi 1901 dont l'activité est basée sur 3 axes principaux :

1. La formation professionnelle continue

En direction des demandeurs d'emploi, d'une démarche privée et de salariés dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Nos formations proposées sont les suivantes :

- Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Economie Sociale et Familiale
 - ✓ En apprentissage, Contrat de professionnalisation ou stagiaire de la formation professionnelle
- CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance - « Formation modularisée »
 - ✓ En apprentissage, salariés ou stagiaire de la formation professionnelle
- Accompagnement à l'entrée en formation d'aide-soignante, d'auxiliaire de puériculture « Formation modularisée »
 - ✓ Salariés ou stagiaire de la formation professionnelle



- Préparation aux concours ATSEM - « Formation modularisée »
 - ✓ Salariés ou stagiaire de la formation professionnelle
- Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience pour tous les diplômés (VAE) – Centre agréé pour l'accompagnement aux diplômés Jeunesse et Sport
 - ✓ Salariés ou stagiaire de la formation professionnelle
- Dispositif en Amont de la Qualification (DAQ)
 - ✓ Stagiaire de la formation professionnelle
- Titre professionnel Assistante De Vie aux Familles (TP ADVF)
 - ✓ En apprentissage, salariés ou stagiaire de la formation professionnelle
- Pré-Apprentissage pour les personnes de 16 à 29 ans, souhaitant être accompagnées sur l'entrée en apprentissage
 - ✓ Stagiaire de la formation professionnelle
- Conception et proposition de formations en direction des entreprises pour le développement des compétences



Mise à disposition de locaux

Location de salles pour des réunions ou des formations sans hébergement

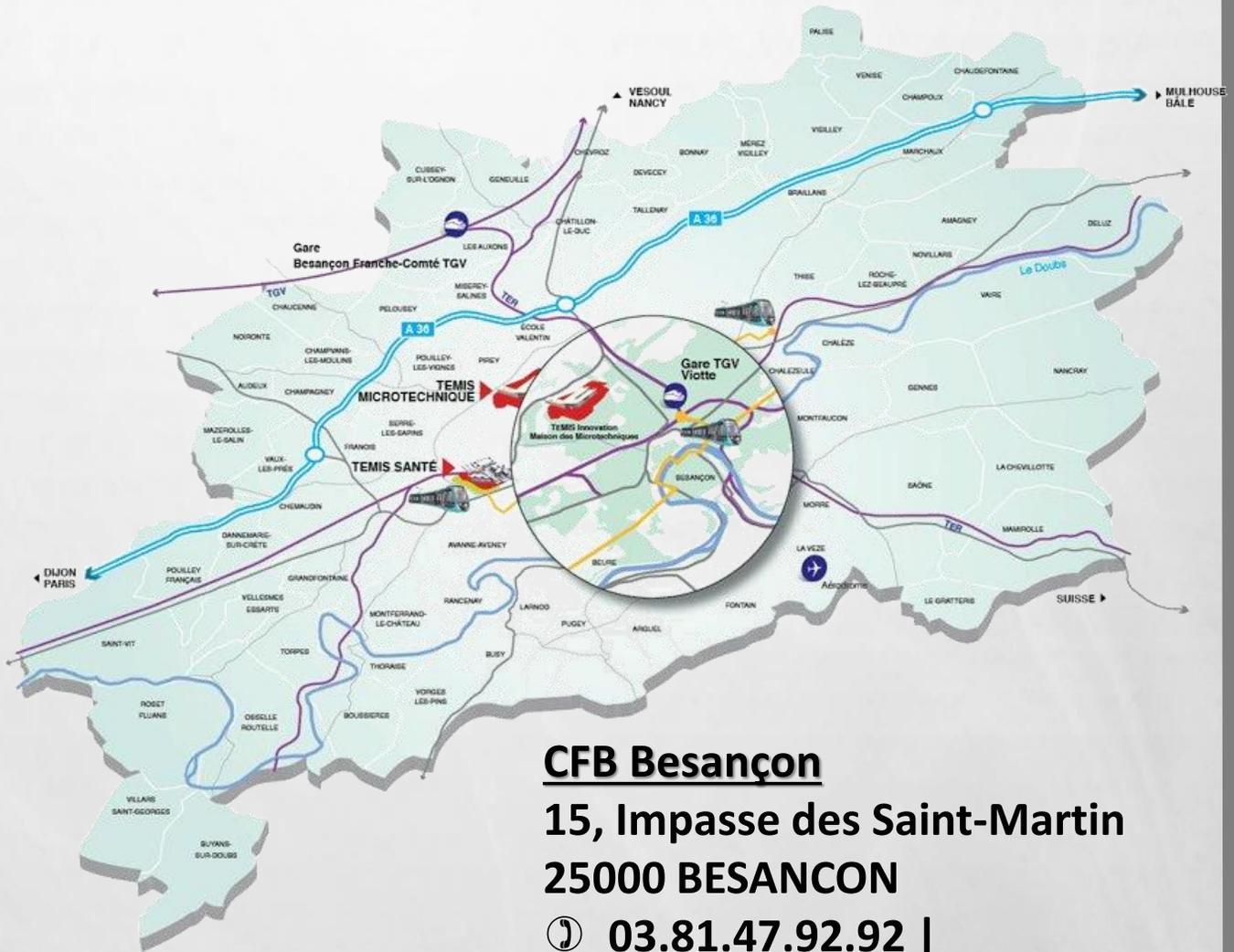
L'apprentissage

- CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (9 mois)
- BTS ESF (2 ans)
- Titre professionnel Assistante de Vie aux Familles (7 mois)



UN RESEAU REGIONAL

Une Association au cœur d'un territoire dynamique



CFB Besançon

15, Impasse des Saint-Martin
25000 BESANCON

☎ 03.81.47.92.92 |

✉ cfp.besancon@mfr.asso.fr

🌐 <http://www.cfbfc.fr>



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

UN RESEAU REGIONAL

<http://www.mfr-bfc.fr/>

Le réseau des Maisons Familiales en Bourgogne Franche-Comté

« 30 Etablissements – 3 Territoires – 1 Fédération Régionale »

- 3 350 adhérents dont 485 administrateurs
- 3 900 jeunes et adultes en formation dont 500 apprentis
- 3 900 maîtres de stage et d'apprentissage
- 930 salariés
- 16 domaines professionnels
- 60 qualifications différentes
- 200 métiers préparés
- 2 040 jeunes présentés aux examens en 2016
- 86 % de réussite sans sélection préalable à l'entrée en formation



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Le national et plus ...

<https://www.mfr.asso.fr/>

<http://www.fondationmfr-monde.org/>

« 495 Associations en France – 1 Centre pédagogique et 1 Union nationale à Paris »

- 8 685 Salariés
- 65 Associations fédérales départementales ou régionales
- 95 000 Jeunes et adultes en formation :
 - 49 000 sous statut scolaire
 - **11 000 apprentis**
 - **35 000 en formation professionnelle continue**
- 350 qualifications proposées réparties dans 18 secteurs professionnels
- Un réseau de **250 000** maîtres de stage ou d'apprentissage
- **1 000 MFR** dans **20** pays du monde



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Allez au CFB de Besançon



Accès au CFB de Besançon par le bus
(Réseau GINKO) par les bus 7 et 9

Arrêt le plus proche : Saint-Martin



<https://www.ginko.voyage>



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Organigramme

Le Conseil d'Administration

9 personnes constituent le Conseil d'administration



Le Bureau - Composé de:

- **Président :** Nathalie DESHAYES
- **Vice-Présidente :** Isabelle BOUQUARD
- **Trésorier :** Gilbert BUTEAUD
- **Secrétaire :** Xavier PATTON
- **Membre actif :** Robert LAZERT



L'Administration - Composé :

- **Directeur :** Franck SUDEIX
- **Administration :** Fanny FLEURY
- **Gestion DAQ :** Aurore GILLOT
- **Accueil - DAQ :** Elisabeth DOISY
- **Comptabilité :** Annie GAUTHIER

Equipe pédagogique - Composée de:

- Caroline NORIS – Christelle RAFFIN – Sylvain FLAMENT
Delphine PERNIN – Stéphanie CRETIN – Charlotte TRASSAERT
– Agnès CARAVATI – Hayat AITBOUJOUNOUI – Gaëlle GEHANT

Personnel d'entretien- Composé de:

- Laëtitia DIEDHIOU



Les Services locaux

Restauration de proximité :

- Boulangerie à 400 m (€)
- Restauration dans un rayon de 1 Km
 - Super U (€)
 - Omega Kebab chez Oktay (€)
 - La strada (€€)
 - Grand Buffet (€€)
 - Sandwich City Besançon (€)
 - Sushi (€€)
 - Pizza Gusto (€€)
 - My Little Italy (€€)

Hébergements :

- Habitat Jeunes « Les Oiseaux »
 - o 03 81 40 32 00
- Foyer Jeunes Travailleurs « La Cassotte »
 - o 03 81 51 98 60

Espaces de convivialité :

Pour la pause méridienne et les moments de détente, vous avez différents espaces à votre disposition avec Micro-ondes, canapé, chaises, tables, réfrigérateurs, distributeur de boissons chaudes, machine à café et machine à snack et boissons fraîches.



Les Services locaux

Espaces de convivialité :

Pour la pause méridienne et les moments de détente, vous avez différents espaces à votre disposition avec Micro-ondes, canapé, chaises, tables, réfrigérateurs, distributeur de boissons chaudes, machine à café et machine à snack et boissons fraîches.

Horaires d'accueil du centre :

Le CFB est ouvert de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
du Lundi au Vendredi

ACCESSIBILITÉ ET PARKING POUR LES PERSONNES HANDICAPÉS



agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

**CAP
EMPLOI**
Handicap, recrutement & maintien

Wrapeda
POUR L'AUTONOMIE DES SOURDS OU MAIENDANTS
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Les Services locaux

Les partenaires locaux :

DEPARTEMENT DU DOUBS (Site internet)
<https://www.doubs.fr/ressourcessociales/>



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Notre engagement qualité :

Le CFB répond à l'ensemble des critères du décret qualité OPQF des formations. Les critères qualité visés par le CFB sont, notamment, les suivants :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations,
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Lors de la session, chaque module est évalué de manière formative (qcm, questions/réponses, jeux formatifs, mises en situations, etc.) et/ou de manière sommative afin d'attester du niveau de connaissance acquis en fin de formation.



Charte qualité et référents

Nous demandons également à l'apprenant de remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation en fin de parcours.

Un premier suivi est proposé sous forme d'enquête à chaque apprenant dans les trois à six mois après la fin de formation.

Une attestation de fin de formation est remise à chaque apprenant. Elle indique le niveau d'acquisition des connaissances pour donner suite à l'évaluation sommative, si prévue par le programme.

Vous recevez, en fin de formation :

- L'attestation de présence, si présentiel
- L'attestation de fin de formation avec validation des compétences visées (si envisagé) ,
- La copie de la feuille d'émargement, sur demande
- Un bilan annuel de la satisfaction des stagiaires est tenu à votre disposition, sur demande



REFERENTS AU CFB

➤ **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Annie GAUTHIER (annie.gauthier@mfr.asso.fr – 03.81.47.92.92)

➤ **COVID**

Elisabeth DOISY (elisabeth.doisy@mfr.asso.fr - 03.81.47.92.92)

➤ **HANDICAP**

Aurore GILLOT (aurore.gillot@mfr.asso.fr - 03.81.47.92.92)

➤ **MOBILITE**

Delphine PERNIN (delphine.pernin@mfr.asso.fr - 03.81.47.92.92)

➤ **PIX**

Sylvain FLAMENT (sylvain.flament@mfr.asso.fr - 03.81.47.92.92)

➤ **QUALITE**

➤ Fanny FLEURY & Sylvain FLAMENT (fanny.fleury@mfr.asso.fr - 03.81.47.92.92)



Charte qualité et référents

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Documents administratifs

LES DOCUMENTS A FOURNIR AVANT L'ENTREE EN FORMATION :

- ❖ **Fiche d'inscription avec les documents annexes**
- ✓ Photocopie de vos derniers diplômes obtenus
- ✓ 2 photos d'identité (veuillez inscrire votre nom et votre prénom au dos de chaque photo)
- ✓ Photocopie de la carte d'assuré social + photocopie de l'attestation d'assuré social
- ✓ Photocopie de votre carte d'identité, passeport ou carte de séjour VALIDE
- ✓ 2 enveloppes timbrées vierges en petit format
- ✓ Photocopie de l'attestation de reconnaissance de travailleur handicapé délivré par la M.D.P.H. (Si concerné)
- ✓ Photocopie du certificat individuel de participation à l'appel à la défense
- ✓ Curriculum Vitae actualisé



Documents administratifs

LES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE CFB (au maximum au début de la formation):

Autorisation parentale (pour les mineurs) -> A rendre complétée

- ❖ **Fiche sanitaire -> A rendre complétée**
- ❖ **Contrat individuel de formation**
 - ✓ Le contrat d'engagement
 - ✓ Programme de formation
 - ✓ Calendrier de formation
 - ✓ Positionnement individuel de formation
 - ✓ Tableau de financement (si nécessaire) : -> **A rendre complété**
 - ✓ Règlement intérieur -> **A rendre signé**
 - ✓ Informations générales
 - ✓ Droit à l'image et d'utilisation du courriel -> **A rendre signé**
 - ✓ Conditions générales de vente -> **A rendre signé**

MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLEMENT POUR LE SUIVI DE LA FORMATION D'UN « PORTFOLIO » COMPOSE DES DOCUMENTS :

A - DOSSIER D'INDEMNISATION (Si nécessaire en fonction du statut)

- ❖ Fiche des documents à fournir pour le dossier d'indemnisation formation
- ❖ Dossier d'indemnisation (ASP ou PE)



L'administratif

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

B - LES DOCUMENTS EN COURS DE FORMATION

- ❖ Les documents en centre
 - ✓ Supports de cours
 - ✓ Points étapes
 - ✓ Evaluations

- ❖ Les documents des périodes en entreprise
 - ✓ Convention de stage
 - ✓ Dossier de stage par session
 - ✓ Les suivi et évaluations

- ❖ Les certification(s)
- ❖ Attestation de fin de formation



L'administratif

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

L'apprentissage

L'APPRENTISSAGE, POUR QUOI FAIRE ?

- Pour obtenir un diplôme professionnel, identique à celui préparé sous le statut d'élève, y compris pour les diplômes de l'enseignement supérieur
- Pour bénéficier d'une formation en alternance :
 - une formation pratique et concrète chez un employeur
 - des enseignements plus théoriques dispensés dans un centre de formation d'apprentis et en lien avec ce qui est fait en entreprise

Un tiers du temps est passé en CFA, les deux autres tiers sont en entreprise.

- Pour signer un contrat de travail (avec les mêmes droits et la même couverture sociale qu'un salarié)
- Pour être rémunéré (pourcentage du Smic et exonération fiscale dans la limite du SMIC annuel) y compris pendant la période de formation théorique au CFA.

Fondé sur le **transfert de compétences par les maîtres d'apprentissage**, l'apprentissage est un mode d'acquisition concret à la fois de connaissances théoriques et de compétences pour maîtriser un métier, comprendre l'entreprise, acquérir les savoir-faire indispensables et ainsi favoriser l'intégration dans l'entreprise.



Qui peut devenir apprenti ? Comment le devenir ?

Pour devenir apprenti, il faut être **âgé de 16 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage et **être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.**

Dans certains cas définis par le législateur, l'entrée en apprentissage au-delà de 29 ans révolus est possible pour :

- les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu dans le cadre de contrats d'apprentissage successifs,
- les travailleurs handicapés,
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, à la suite d'une rupture de contrat pour raison indépendante de l'apprenti,
- les sportifs de haut niveau.

La recherche une entreprise d'accueil

Pour rechercher une entreprise, plusieurs démarches sont possibles :

- se présenter ou poser sa candidature dans des entreprises déjà connues ou repérées dans les annuaires
- s'adresser aux chambres de métiers et de l'artisanat, aux chambres de commerce et d'industrie, aux chambres d'agriculture



L'apprentissage

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

- contacter les syndicats professionnels du métier envisagé
- se renseigner auprès de Pôle emploi
- consulter les sites internet des conseils régionaux
- s'adresser au CFB qui peut apporter une aide efficace dans la recherche d'un employeur.

Un accompagnement sur mesure

La formation de l'apprenti s'effectue également au sein de l'entreprise pour laquelle il travaille.

L'apprenti est placé sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage (voire deux) choisi(s) en fonction de leurs connaissances professionnelles. Le maître d'apprentissage accompagne l'apprenti tout au long de sa formation pour lui transmettre ses connaissances et savoir-faire. Il est en relation avec le centre de formation d'apprentis.

Statut d'apprenti : contrat et rémunération

Le statut d'apprenti

Un apprenti est considéré comme un jeune travailleur ; à ce titre, il bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés de l'entreprise et des dispositions particulières relatives aux jeunes travailleurs.



L'apprentissage

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

La **couverture sociale** de l'apprenti est similaire à celle des autres salariés dès 16 ans : affiliation au régime général de la sécurité sociale, congés payés, congés de maternité, droits ouverts à la retraite et aux allocations de chômage, etc.

La rémunération de l'apprenti

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC et dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage

Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2019

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
Première année	27 %	43 %	53 %	100 %
Deuxième année	39 %	51 %	61 %	100 %
Troisième année	55 %	67 %	78 %	100 %

Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une **aide forfaitaire d'État d'un montant de 500 euros pour financer leur permis de conduire.**



L'apprentissage

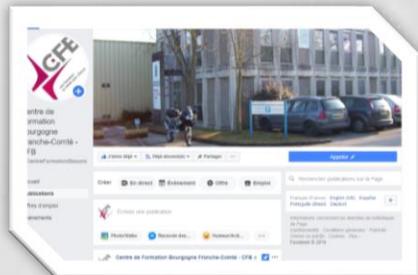




Les partenaires



Notre Communication



Notre Site internet :

<http://www.cfbfc.fr>

Notre Page Facebook:

<https://www.facebook.com/CentreFormationBesancon>



MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES